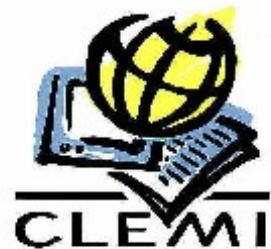




# ACCÈS À L'INFORMATION ET ENJEU CITOYEN

## CDDP 47

## Mercredi 20 janvier 2010



académie de Bordeaux

Isabelle Martin, DAEMI



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE





## Plan d'intervention

- o La place de l'éducation aux médias (textes de références) et les missions du CLEMI
- o Le pilotage du projet « *Éducation aux médias 2008-2010* » dans l'académie de Bordeaux
- o Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0



## La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

o Une démarche *citoyenne* historique :

Décrets de 1993 et 2007 - La mission du CLEMI :  
«[...] chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique.

Ce centre constitue un service du CNDP ».

➔ *Volet citoyen du projet d'école ou d'établissement.*





## La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

- Un travail sur les *langages* de l'information (analyse des discours médiatiques) et sur les *systèmes* médiatiques en constante évolution
- Au cœur de la *vie scolaire*
- En intégrant les *partenaires directs* (acteurs médiatiques)
- Une *expertise* concernant les relations entre les médias et l'école (21<sup>ème</sup> SPME du 22 au 27 mars 2010)
- Maîtrise de l'ingénierie de *formation* (PDF, PAF, IUFM)

➔ *De l'action ponctuelle en atelier au projet pluridisciplinaire développé sur l'année*



## La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

### Une dimension européenne

- Octobre 2006 - Définition Commission européenne :  
« L'éducation aux médias a pour but de **transmettre des compétences** pour trouver, analyser et évaluer les messages, les images et les sons auxquels nous sommes quotidiennement confrontés et qui constituent une part importante de notre culture contemporaine mais aussi pour se comporter en producteurs de contenus avertis »
- Décembre 2008 :  
[résolution du Parlement européen sur la compétence médiatique dans le monde numérique.](#)



## La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

### Un ancrage disciplinaire :

- o EAM dans les programmes : dossier téléchargeable sur <http://www.cleми.org/fr/l-eam-dans-les-programmes/>
- + [brochure IUFM](#)
  
- o Juillet 2006 : Inscription dans le Pilier 7 du [socle commun](#) de connaissances et de compétences.



## La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

- Groupe de travail de 8 équipes pédagogique de collège de janvier 2009 à juillet sur « [Évaluation par compétences](#) en classes PEM », soutenu par la Direction de la pédagogie, les corps d'inspection.
- [EAM dans les nouveaux programmes de l'école primaire](#)



# La place de l'éducation aux médias (textes de références) et missions du CLEMI

La réforme du lycée - Sept 2010 en seconde

## Mieux orienter

1h30 *d'enseignement d'exploration* en SES

## Mieux accompagner chaque lycéen

2h *d'accompagnement personnalisé* désigné comme « nouvelle pratique pédagogique » permettant « d'approfondir leurs connaissances » et de leur « donner des méthodes ».

## Mieux s'adapter à son époque

*Éducation à l'image* dans l'accès à la culture (fin de journée ?) ;

*Responsabilisation des lycéens* : modernisation des textes relatifs à l'expression des lycéens (journaux). Le CLEMI s'occupe de l'expression des jeunes dans le cadre scolaire : (cadre légal, déontologie)

TPE et ECJS restent des espaces privilégiés pour l'EAM.

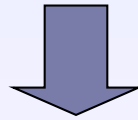


## Le pilotage du projet « *Éducation aux médias 2008-2010* » dans l'académie de Bordeaux

Une tradition de partenariats avec les médias – voir [site CLEMI Bordeaux](#) et revue *Dialogues* de mars 2009.

**Août 2007** : Rapport des Inspections Générales relatif à l'EAM

**Sept 2008** : Bordeaux, académie « pilote » pour deux ans



**Maillage du territoire** : constitution d'un réseau humain

Les professeurs-référents en EAM (recensement grâce à l'application DECADE à partir de février 2010 + création d'un espace de mutualisation sur Argos)

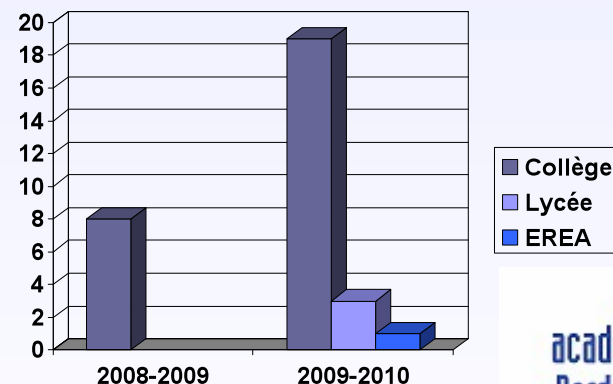
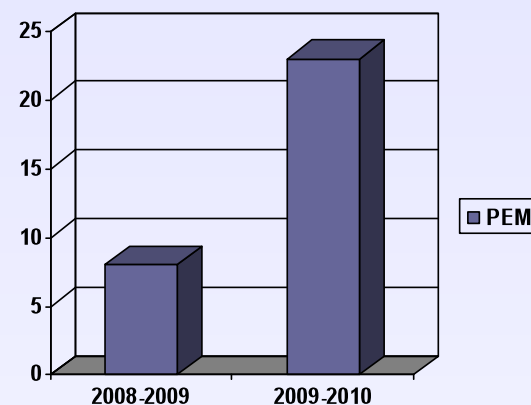
Les formateurs de ZAP

Les cadres du système éducatif



## Le pilotage du projet « *Éducation aux médias* 2008-2010 » dans l'académie de Bordeaux

- Création de nouveaux dispositifs : 5 classes à PEM en 08-09 +3 classes de collège ayant un projet « média » en lien avec les thématiques du Fonds d'Incitation Académique = 8 classes
- En 2009-2010, les classes à PEM deviennent la troisième thématique du FIA = 26 projets déposés, 18 retenus + 5 originelles = 23 classes.



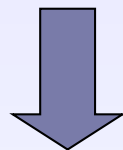
MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE





## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

Avec le [web 2.0](#) et l'apparition des médias participatifs, cette question est devenue cruciale.



- Éduquer les jeunes à une appropriation raisonnée du réseau Internet ;
- Savoir repérer d'où on me parle pour juger de la fiabilité de l'information (source et cheminement des informations) ;
- Éduquer les jeunes à la communication sur Internet (blogs, profil Facebook).



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

### *Liberté d'expression et nouveaux médias*

Partir de la pratique des élèves (questionnaire).

qu'est-ce qu'un média ?

un nouveau média ?

quels nouveaux médias fréquentent-ils ?

dans quels buts ?

Communiquer, échanger

Se documenter, s'informer

S'organiser, consommer, se distraire

Foisonnement d'écrans dans la vie des jeunes aujourd'hui (cinéma, TV, ordinateur, gps, téléphone mobile,...)



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonné au web 2.0

Liberté d'expression : à mettre en lien avec la [Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen](#). Dès 1789, elle est définie dans un cadre légal.

- o Renvoie en **situation de récepteur** au droit à l'information (lire, s'informer) : confrontation à la liberté d'expression d'autrui (peut-il tout dire sur Internet ?),
- o en **situation d'émetteur** (écrire, s'exprimer) à sa propre liberté d'expression. Dans tous les cas, nécessité de rappeler le cadre légal dans lequel s'inscrivent ces libertés aujourd'hui.



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

Trois pistes de travail relatives à la compréhension «citoyenne» des nouveaux messages médiatiques en situation de récepteur :  
Comment tirer profit de la navigation sur Internet et en éviter les pièges dans la position de récepteur ?

Identification - analyse

1) des **contenants**

2) des **acteurs** impliqués dans la communication de **contenus**

3) de la **loi**



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonné au web 2.0

### 1) Comment fonctionne Internet techniquement ? La spécificité des médias en ligne : notion de « toile » qui est caractérisée par :

- **Une navigation** (le récepteur peut faire des choix mais a-t-il toujours la capacité d'avoir une navigation éclairée ?),
- **Un espace multimédia** (plusieurs supports sur un même site – écrits, audio ou vidéo)
- **Un réseau** (de multiples liens sur chaque site) qui met en relation producteurs de média, diffuseurs/ hébergeurs et récepteurs.
- **Périodicité** (renouvellement ou actualisation très fréquent(e))
- **Interactivité** (le récepteur devient émetteur- « commentaires » laissés sur les blogs, par exemple)
- Une **économie particulière** dans la mesure où la gratuité d'accès est affichée (financement cependant par la publicité)

Exemple du quotidien régional [Sud-Ouest](#)





## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonné au web 2.0

2) Qui sont les acteurs impliqués dans cette communication ?

Nécessité de différencier les producteurs d'information des diffuseurs (sur Internet énormément de diffuseurs mais peu de producteurs)

- Le producteur rédige : des informations journalistiques (crédibles mais parfois difficilement identifiables en fonction du diffuseur : portail, agrégateur, média participatif) ;  
des informations institutionnelles (à prendre avec recul car elles relèvent davantage de la communication) ;  
des informations (faits, commentaires) ou communications (ressenti) individuelles.

Schéma Jacques Perret : de l'évènement à l'information.



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

Se pose alors la question de la **légitimité de l'expression** et sa **fiabilité**.

Démarche d'évaluation sur :

<http://www.educnet.education.fr/dossier/rechercher/evaluation1.htm>

Le citoyen peut-il remplacer le journaliste dans la diffusion d'information ?

(prend la responsabilité de tous ses écrits, s'interdit la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération de documents, la déformation des faits, le mensonge, etc- voir Charte des journalistes professionnels et loi de 1881 sur la Liberté de la presse).



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

Avec le **web 2.0**, apparition des **médias participatifs** dans lesquels l'internaute devient **producteur** ou **diffuseur/éditeur** dans la mesure où il intervient sur les contenus :

hiérarchisation de l'information sur netvibes (portail WEB français personnalisable qui rassemble des liens utiles choisis par son auteur – **agrégateur de contenus**);

Participation à la rédaction de contenus sur les wiki ;

Production ou diffusion de contenus sur les blogs, twitter ;

Échanges sur les forums.



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonné au web 2.0

Les diffuseurs d'information en ligne : portails, particuliers, institutions... Comment les (re)connaître et mesurer la crédibilité de leurs messages ?

Nécessité d'identifier la source grâce à l'adresse URL (.com, .fr, .org, ...) aux mentions légales : « Qui sommes-nous ? », adresse éditeur, charte d'utilisation.

Exemples : Rue89 : site d'information et de débat sur l'actualité, indépendant et participatif (réalisé par des journalistes professionnels avec apport de « témoins passionnés » et d'internautes)

Le Post : « infos rédaction » et « invités »





## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

Portail d'opérateur de téléphonie mobile ou moteur de recherche : free, orange, google... Choix de mise en ligne de dépêches (hiérarchie de l'information) non opéré par des journalistes. Statut des éditeurs de presse revu en 2009.

- Les diffuseurs d'information sont dépendants d'une hiérarchisation effectuée par les moteurs de recherche.

Les premières adresses sont en général des liens commerciaux

Exemple Yahoo

Exemple de News Google (revue de presse de Google).



## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

La place des journalistes : Retrouver les sources utilisées par les journalistes pour un reportage traditionnel, comparer l'"info brute" (communiqué, dépêche d'agence) et l'info "traitée" sur 3 types de média : traditionnel en ligne, pure player/alternatif et réseaux sociaux. Voir Haïti sur Dailymotion :

La place faite aux commentaires du lecteur ?

Pistes de travail relatives à la compréhension « citoyenne » des nouveaux messages médiatiques dans la position d'émetteur ?

3) Apprendre à communiquer selon les principes de la Netiquette (charte définissant les règles de conduite et de politesse)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
—  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE





## Proposition de démarche citoyenne pour un accès raisonnée au web 2.0

La législation relative au droit d'expression est la même sur Internet que sur un support papier. Concernant la fabrication de l'information : citations des sources, des références, respect du code de la propriété intellectuelle (guide AEC), etc.

Les espaces public et privé se mêlent : exemple aujourd'hui des réseaux sociaux (Facebook). Nécessité de définir les limites de chaque espace (problème du droit à l'image et de la liberté de tout dire sur un espace que les jeunes croient privé alors qu'il est public. Responsabilités en cas de non respect de la loi : propos racistes, injures, incitation à la haine, etc).

Problème de la traçabilité : exemple du [portrait de Marc L sur le site du magazine \*Le Tigre\*](#)

*Fiche disponible sur le site du CLEMI académique  
(Menu contextuel / Bac pro 3 ans)*

